



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2022

AVIS est, par les présentes, donné que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant présentera le budget pour l'exercice financier 2022 lors d'une séance extraordinaire, qui se tiendra à l'hôtel de ville sans la présence du public tel que permis et par visioconférence pour les membres du Conseil, afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, **le mardi 25 janvier 2022 à 19h00.**

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget. A cet effet et afin de permettre aux citoyens de poser des questions, la séance sera ajournée suite à la présentation, sera diffusée le soir même en différé sur le site internet officiel de la Ville et sera reprise, **le mercredi 26 janvier 2022 à 19h00.**

Toute personne souhaitant adresser des questions concernant le budget, doit le faire comme suit et ce, avant 17h00 **le mercredi 26 janvier 2022 :**

Par courriel à : greffe@saint-constant.ca ou par courrier à l'adresse suivante : Service des affaires juridiques et greffe, 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant (Québec) J5A 0W6 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville situé à l'arrière du bâtiment.

Les questions et commentaires reçus seront soumis pour considération et réponse des membres du Conseil lors de la reprise de la séance extraordinaire **le 26 janvier 2022 à 19h00** (à huis clos, sans la présence du public). Le budget sera également adopté par le Conseil à ce moment et la reprise de la séance sera également diffusée en différé sur le site internet officiel de la Ville.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 13 janvier 2022.

Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques